N° 575 — CINQ CENTIMES — Mardi 24 Juin 1890

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux Bureaux du *Journal*, 12, rue Nationale, à PARIS, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES pour toute la *BELGIQUE* et le *HOLLANDE*, à la Société anonyme de publicité générale, 104, Boulevard Anspach et 3, rue des Teinturiers.

TÉLÉPHONE

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing
Commencera très prochainement
LES
MUSCADINS
PAR
M. Jules CLARETIE
de l'Académie française
Dans
LES MUSCADINS
M. Jules Claretie a voulu peindre le tableau aussi exact que possible d'une époque disparue.
Il a étudié de fort près le temps amusant et curieux où l'on parlait à la fois de la Révolution, des Jacobins, de Léoben, de la Montagne, de Bonaparte, des fournisseurs, des *Wisht*, de Mademoiselle Lange, de Bentabole et des souliers pointus.
Nous sommes assurés que
LES MUSCADINS
trouveront auprès de nos lecteurs un accueil digne de leur auteur éminent.

LE SECTIONNEMENT ÉLECTORAL

de la Ville de Lille

La *Dépêche* intervenant dans la discussion soulevée par la proposition de M. Carron se prononce naturellement pour le sectionnement électoral qui lui offre quelques chances de faire entrer un certain nombre de réactionnaires à l'Hôtel-de-Ville.

Ce journal se livre à une longue digression sur les mérites respectifs du scrutin de liste et du scrutin d'arrondissement, digression qui est absolument étrangère au débat puisque le principe du scrutin de liste est posé par la loi ; ce principe d'ailleurs n'a rencontré aucune opposition à la Chambre, ni au Sénat, au contraire, les représentants de la droite sont intervenus dans la discussion de l'article 11 pour essayer d'éluder par leurs amendements les dispositions de cet article favorables au sectionnement.

Au Sénat, M. de Carayon-Latour défendit un amendement ainsi conçu *in fine* :

« En cas de sectionnement, chacune des sections a droit à un nombre de conseillers proportionné au chiffre de la population, *mais les électeurs des diverses sections votent pour la totalité des conseillers à élire.*

C'était détruire, il est superflu de le faire remarquer, tous les effets du sectionnement.

Et, plus loin, M. Baragnon présentait deux amendements aux derniers paragraphes de l'article 11, amendement dont le rapporteur de la commission, l'honorable M. Barne, donnait ainsi la véritable signification :

« Le premier amendement de M. Baragnon empêchait indirectement le sectionnement pour les petites communes ; le second tend à l'anéantir dans les grandes. Le but est indéniable. »

Il était si indéniable, en effet, que M. Baragnon se gardait bien de protester.

La doctrine de la droite, comme celle des républicains d'ailleurs, au moment de la discussion de la loi était donc bien celle du scrutin de liste absolu, seulement la gauche admettait le sectionnement dans des cas spéciaux et déterminés, et la réaction s'efforçait de s'y opposer par des moyens détournés.

Aujourd'hui, pour les besoins de la cause, enhardis par les succès électoraux remportés récemment contre MM. Barbe et Mariage, nos réactionnaires lillois changent leur fusil d'épaule et demandent nonseulement le sectionnement mais la substitution du scrutin d'arrondissement au scrutin de liste.

Qu'est-ce que cela prouve ? Sinon la versatilité d'un parti dont l'esprit égaré par les amertumes de la défaite a perdu toute orientation, toute doctrine, toute ligne de conduite.

La question politique

Pour l'opposition, à Lille, toute la question en effet se résume à ceci : MM. Vandamme et Le Gavrian ayant obtenu la majorité, dans leurs circonscriptions sur leurs concurrents républicains, le premier dans une élection au conseil d'arrondissement, le second dans une élection législative, les réactionnaires espèrent retrouver cette majorité dans les élections municipales et faire entrer dans notre conseil communal plusieurs de leurs candidats. Pour la première fois le nombre leur importe peu, le tout est de faire brèche dans les phalanges fortement unies jusqu'à ce jour de la majorité républicaine une fois la brèche ouverte, on s'arrangera de façon à l'agrandir et on espère bien finir par s'emparer de la place.

Aussi peut-on être assuré d'avance que dans la première expérience les cléricaux se montreraient peu exigeants et feraient des concessions aux divers groupes d'opposition pour s'assurer quelques succès ; les scrutins morcelés des cantons se prêtent à beaucoup de combinaisons, à des maquignonnages faciles, on y aurait recours on peut en être certain car après les coalitions scandaleuses auxquelles nous avons assisté pendant la période boulangiste on doit s'attendre à tout.

Le but à atteindre pour les réactionnaires, but qu'ils ne dissimulent nullement du reste est d'entamer à tout prix la majorité républicaine ; pour y arriver rien ne leur coûtera, et ils ont plus de chances encore de réussir en semant la division dans nos rangs que par leur effort personnel. Pour eux donc l'essentiel n'est pas seulement de se faire représenter à l'Hôtel de Ville par quelques cléricaux, mais d'y faire entrer des gens dont on puisse exploiter avec habileté l'esprit d'opposition de façon à faire retomber sur la République les conséquences d'une désunion, inévitable avec les origines qu'on veut donner au recrutement municipal. On voit d'ici tous les développements de ce thème auprès des électeurs :

« Les républicains passent leur temps à se disputer, il est impossible de bien faire les affaires de la Ville dans ces conditions, etc., etc. » Conclusion : livrez-nous la Ville et son budget afin que nous puissions alléger les charges que l'enseignement libre crée à nos amis, charges qui commencent à les écraser.

Ramenée à ces proportions exactes, la proposition de M. Carron est jugée et condamnée par tout républicain qui place l'intérêt du parti au-dessus de ses petites passions ou des intérêts de coterie qui peuvent s'agiter autour de lui.

Par cela même qu'elle offre à l'action réactionnaire un champ plus vaste et plus facile à exploiter elle est dangereuse, et doit être repoussée, elle est en outre mauvaise au point de vue de la moralité des situations respectives de chaque parti.

Le sectionnement en faisant porter le scrutin que sur quatre ou cinq noms doit inévitablement favoriser des alliances peu avouables, quand il ne s'agit que de quelques individus, personnellement responsables en somme de leurs actes, ces alliances sont faciles à masquer ou à nier. Elles sont impossibles avec le scrutin de liste, car c'est alors un parti tout entier qui serait obligé de les contracter, il ne pourrait le faire sans se déshonorer et les électeurs se garderaient bien de suivre les agents plus ou moins turbulents qui voudraient les entraîner dans cette évolution.

En réalité le scrutin de liste par sectionnement ne permet en rien de se rendre compte de l'importance réelle des partis puisqu'il peut livrer des quartiers entiers à des minorités coalisées momentanément malgré les divergences fondamentales qui les séparent et coalisées uniquement dans un but de destruction, ce qui n'est pas précisément un idéal administratif qu'on puisse offrir aux électeurs.

Il est de plus profondément inique au point de vue de la répartition des mandataires de chaque canton.

L'iniquité du sectionnement

L'article 11 de la loi municipale du 5 avril 1884 dispose que la commune peut être divisée en sections électorales quand la population agglomérée est supérieure à 10,000 habitants. Dans ce cas, la section ne peut être formée de fractions de territoire appartenant à des cantons différents, et aucune des sections ne peut avoir moins de quatre conseillers à élire.

Or au 31 mars 1890 la population et les électeurs inscrits des cantons de Lille se distribuaient comme suit :

Cantons	Nombre d'habitants	Nombre d'électeurs	Nombre de conseillers à élire
Centre	33.553	7.124	5
Est	21.831	4.234	4
Nord	16.300	3.499	4
Nord-Est	25.744	4.253	5
Ouest	12.842	2.183	4
Sud	34.122	5.432	5
Sud-Est	16.032	3.309	4
Sud-Ouest	29.758	4.372	5
Total	188.272	31.233	36

D'où il résulterait que le canton *Ouest* par exemple qui n'a que 2,183 électeurs et 12,842 habitants serait représenté par 4 conseillers exactement comme le canton *Est* qui compte 4,234 électeurs et 21,881 habitants, c'est-à-dire une population qui s'élève à peu près au double de celle du canton *Ouest*.

Tandis que le canton-Est avec ses 4,234 électeurs n'aurait que 4 représentants, le canton Nord-Est avec 4,253 électeurs, c'est-à-dire *dix-neuf* de plus aurait *cinq* conseillers.

Ainsi dans le premier cas, *canton Nord-Ouest*, chaque conseiller représenterait : 545 électeurs.

Dans le second cas, *canton Est* chaque conseiller représenterait : 1058 électeurs.

Et, pour le *canton Centre* qui, avec ses 7,125 électeurs, n'aurait comme le *canton Nord-Est* que ses 5 représentants chaque conseiller représenterait : 1,425 électeurs.

On voit par ces chiffres combien cette proportion est profondément injuste et que le mode de scrutin qui léserait souverainement les intérêts des électeurs, c'est le scrutin par sectionnement et non le scrutin de liste.

Mais, il y a plus encore, le principe posé par la loi étant qu'en cas de division de la commune en sections électorales chaque section élit un nombre de conseillers *« proportionné au chiffre de la population* (Art. 11 § 2) il pourrait se faire qu'un canton fut presque uniquement composé d'étrangers et d'un fort petit nombre d'électeurs, or la base du chiffre des conseillers à élire étant la population et non l'électorat et les étrangers faisant partie de la population, ce canton habité par une population absolument exotique se trouverait être aussi représenté dans le Conseil, il pourrait même l'être plus, qu'un canton où la population serait exclusivement lilloise.

Dix mille Belges dans un faubourg et cinq cents électeurs donneraient droit à quatre conseillers exactement comme vingt mille Lillois dans un autre quartier.

Dans une question où il s'agit uniquement d'intérêts locaux, représentés par des charges très lourdes et qui n'engagent pas seulement la génération actuelle, il suffit qu'un pareil résultat du sectionnement soit possible pour démontrer combien il est illogique et impraticable.

Th. BERGÈS

M. CARNOT

A L'AMBASSADE D'ALLEMAGNE

Le dîner offert par l'ambassadeur d'Allemagne au président de la République, a eu lieu samedi soir.

M. et Mme Carnot, escortés d'un détachement de la garde républicaine à cheval, sont arrivés, à sept heures et demie, à l'hôtel de l'ambassade, dont les rampes étaient brillamment illuminées.

Le comte de Munster a reçu ses hôtes au perron et donnant le bras à Mme Carnot, les a introduits au salon des fêtes, du premier étage, où se trouvaient réunis les autres convives.

Le dîner a été presque aussitôt servi dans la grande salle à manger.

M. Carnot occupait la place d'honneur, avait à sa droite Jules Roche, M. Hibot Mlle de Freycinet, M. Lozé et le comte d'Arco ; et à sa gauche la comtesse Marie de Munster, fille de l'ambassadeur : M. de Freycinet, lady Constance Lytton, le comte d'Ormesson, la comtesse Fiuneide de Munster, sœur de l'ambassadeur, et le colonel Lichtenstein.

Le comte de Munster, placé vis-à-vis du Président de la République, avait à sa droite Mme Carnot, l'ambassadeur de Turquie, Mme Lozé, le commandant Toulza, le baron de Huene ; et à sa gauche Mme Brugère, M. Jules Roche, la comtesse d'Ormesson, lord Lytton, la comtesse Jule de Munster, autre sœur de l'ambassadeur ; et le général Brugère.

MENU DU DINER
Consommé florentine
Potage Saint-Germain
Bouchées Toulouse
Truite saumonée, sauce genevoise
Filet de bœuf Renaissance
Suprême de volaille Maurel
Noisettes de veau Richelieu
Aspic de mousse de homards Victoria
Sorbets au Champagne
Caifles rôties sur canapé
Salade
Asperges sauce maltaise
Compiègnes à la parisienne
Glace au citron et cerise sur nougat
Petits gâteaux

Après le dîner, M. et Mme Carnot et les autres convives sont descendus dans les salons du rez-de-chaussée, où les conversations se sont prolongées jusqu'à onze heures.

A ce moment, M. et Mme Carnot ont pris congé de leur hôte, qui les a accompagnés jusqu'à leur voiture.

Une grande foule se trouvait massée dans la rue de Lille, à l'arrivée et au départ de M. et Mme Carnot qui ont été très acclamés.

Le service d'ordre était assuré par de nombreux agents.

LA MOBILISATION NAVALE

Une activité fébrile règne en ce moment dans le vieux port militaire de Brest.

La dépêche du ministère de la marine prescrivant la mobilisation de notre flotte est survenue à la préfecture maritime, vendredi, à neuf heures et demie du matin. A dix heures, officiers et marins arrivaient, l'air affairé et se mêlaient, immédiatement en mesure d'exécuter les ordres qu'ils venaient de recevoir.

De la batterie de la Rose à l'Arrière-garde, c'est un branle-bas général : dans les ateliers et dans les magasins, sur les chantiers des embarcations, et jusque dans le parc à charbon, les lieutenants de vaisseau vont, viennent, distribuent la besogne, crient tout haut les ordres et en pressent l'exécution.

Dans l'après-midi seulement les dépêches officielles parvenaient à Brest. A deux heures on apprenait que le ministre avait prescrit au préfet maritime de Cherbourg, de Lorient et de Rochefort de mobiliser plusieurs navires afin de renforcer l'escadre de la Méditerranée et la division cuirassée du Nord et de les diriger, le plus rapidement possible, sur le port de Brest.

Dans la soirée, le *Rigault de Genouilly*, un croiseur à barbette de 2e classe, mesurant 72 mètres de long et filant une vitesse de 14 nœuds à l'heure, était prêt à partir.

Hier matin, l'*Amiral Duperré* et le *Primauguet*, un croiseur à barbette de première classe et qui a 204 hommes d'équipage, avaient presque complété leur armement.

Tout avait donc marché à souhait dans le vieux port de Brest.

Les préparatifs du départ

Pour se rendre compte de l'importance de cet essai de mobilisation dont Brest est le centre en ce moment, il est bon de dire que jamais aucun essai de ce genre n'avait été tenté jusqu'ici.

La mobilisation de la flotte, qui eut lieu en 1888, à Toulon, avait été annoncée un mois à l'avance. L'expérience actuelle sera donc beaucoup plus concluante.

C'est en effet à l'improviste, et par le télégraphe, que le ministre de la marine a donné aux préfets maritimes de Cherbourg, de Brest, de Lorient et de Rochefort, l'ordre de armer en guerre et de partir pour Brest, comme si nous étions à la veille d'une guerre avec l'Angleterre.

Comme nous le disons plus haut, on a armé à Brest le *Sfax*, le *Primauguet*, le *Rigault de Genouilly* et le torpilleur n° 73.

A Cherbourg, le préfet maritime a reçu l'ordre d'armer :

1. Le croiseur le *Nielly*, qui mesure 80 mètres de longueur et dont l'effectif est de 204 hommes ;

2. Le torpilleur de haute mer *Dehorter*, qui, pour une longueur de 41 mètres, a une machine de 700 chevaux et file 20 nœuds à l'heure ;

3. Les torpilleurs nos 66, 70, 71 et 72, qui ont une longueur de 30 mètres, une machine de 500 chevaux, un effectif de 21 hommes et une vitesse de 20 nœuds.

On a armé à Lorient le torpilleur n° 69 et à Rochefort le torpilleur n° 74, construits l'un et l'autre sur le même modèle que les précédents.

D'après les règlements en vigueur (1er août 1885), les navires qui sont dits en deuxième catégorie de réserve doivent être prêts à prendre la mer dans un délai maximum de dix jours.

Ils ne possèdent, en temps ordinaire, qu'un effectif très réduit et n'ont à bord que le matériel qui ne risque pas de s'avarier. Ils ne sont pas armés ; ils n'ont ni provisions de charbon, ni provisions de munitions de guerre. Leur effectif en officiers, matelots, mécaniciens est très considérablement réduit.

Pour être prêts à partir, il faut donc qu'ils reçoivent un complément d'équipage et qu'ils prennent en magasin leurs vivres, leurs médicaments, leurs armes portatives, leurs munitions.

Les officiers savaient, par suite, à donner les ordres pour mettre leur navire en état, non seulement de prendre la mer, mais encore pour aller au combat.

Un voit immédiatement quelle importance prennent de pareils préparatifs. C'est les compas qu'il faut régler, les boussoles dont il faut vérifier les indications, les cartes qu'il faut se procurer sur l'heure. C'est la machine qu'il faut essayer avec le plus grand soin, les chaudières, les pistons, les robinets, dont il faut s'assurer avant le départ le fonctionnement régulier.

C'est aussi les provisions, en viandes, en vivres, en charbon, en munitions de tout genre qu'il faut transporter, et dans le plus bref délai, sur le navire mobilisé. C'est enfin l'équipage qu'il faut compléter, en envoyant aux hommes qui doivent monter à bord l'ordre de se rendre immédiatement à leur poste.

L'organisation de notre flotte

Nous l'avons déjà dit : les règlements en vigueur prescrivent que les navires mobilisés doivent être prêts à prendre la mer dans un délai maximum de dix jours. Mais les ports de Brest, de Cherbourg, de Lorient et de Rochefort ont fait leurs efforts pour réduire ce nombre de jours.

A Brest, le *Rigault de Genouilly*, le *Sfax* et le *Primauguet* pourraient sans doute prendre entrer en ligne et livrer combat à l'ennemi.

Nous connaîtrons bientôt les résultats obtenus dans les autres ports. Nous saurons si les navires de la réserve du Nord étaient prêts à entrer en campagne, si leurs machines étaient en état, si leurs chaudières étaient pourvues de leur matériel de guerre, si leurs soutes étaient bien garnies pour fournir rapidement les provisions nécessaires.

Nous saurons aussi, étant donné l'importance de cette mobilisation et le nombre assez considérable des navires appelés à Brest, si, en cas de guerre, on pourrait compter sur les ressources mises à la disposition de notre marine et, comme nous le disait hier un officier supérieur en un langage expressif, si l'on n'a pas tâtonnéé sans pierre pour habiller saint Pierre, si officiers et torpilleurs ont leur armement au grand complet.

Nous saurons enfin si notre escadre est en situation de rendre en quelques jours toutes ses unités de combat, ses éclaireurs, ses croiseurs, ses torpilleurs.

La rade de Brest verra le 14 juillet, quand sont les ordres du vice-amiral Gervais, chef en chef l'escadre de la Méditerranée, une force navale importante répartie en quatre divisions. Chacune d'elles comprendra trois cuirassés, trois croiseurs, trois torpilleurs.

Cette composition est celle qui serait adoptée en cas de guerre d'après l'avis du conseil supérieur de la marine. La première division sera placée sous les ordres du vice-amiral Charles Duperré. La deuxième sera commandée par le contre-amiral Aigoin. La troisième sera à sa tête le contre-amiral d'Estaing. Enfin le contre-amiral Gervais commandera la division cuirassée du Nord. Il y aura en tout 36 bâtiments qui se répartiront ainsi :

Cuirassés : le *Formidable*, l'*Amiral Duperré*, l'*Amiral Baudin* (cuirassés d'escadre à tourelles). le *Courbet*, le *Marengo* et le *Redoutable* (cuirassés d'escadre à batterie centrale), le *Bayard*, le *Duguesclin* et le *Vauban* (cuirassés de croisière), le *Furieux* et le *Requin* (garde-côtes cuirassés).

Huit croiseurs, dont un à batterie et cinq à barbette de 1re, 2e et 3e classes ;

Deux croiseurs torpilleurs ;

Quatre avisos torpilleurs, deux torpilleurs de 1re classe et huit de 2e classe.

Le but des manœuvres

Toute l'escadre sera à Brest le 1er juillet.

Le 2, M. le ministre de la guerre ira en faire l'inspection. Le 3 elle partira pour manœuvrer au large ; le 13 elle rallierra le port de départ pour participer à la fête nationale du 14 juillet.

Le lendemain, elle partira pour Cherbourg, où elle rentrera le 25, après un grand branle-bas de combat et une grande revue passée par le vice-amiral commandant en chef l'escadre de la Méditerranée.

Pendant les exercices auxquels se livreront les navires mobilisés, les officiers supérieurs se proposeront surtout d'éclairer les escadres à longue distance, de découvrir l'ennemi aussi loin que possible et de se replier rapidement.

Un lieutenant de vaisseau qui commande un navire stationnant à Brest nous disait au sujet de ces manœuvres :

« L'expérience que l'on tente aujourd'hui a une importance très grande. Le secret le plus absolu gardé jusqu'au jour où l'ordre de mobilisation a été lancé par dépêche, ne permettra peut-être pas au ministre de la marine d'obtenir toute la rapidité à laquelle on au-

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 8

PARADIS PERDU

PREMIÈRE PARTIE

UN CRIME DE MÈRE

Répondez-moi.. ma chérie.. Est-ce que parce que vous avez passées derniers jours dans des alarmes un peu enfantines... N'êtes-vous pas rassurée puisque me voici de retour ! Vous ne m'aimez donc plus ?... N'avez-vous pas reçu mes lettres, mes dépêches, les jouets ? Vous croyez donc que je vous ai oubliée pendant mon absence ? Moi qui pensait à vous, à mes enfants à toute heure ! Ai-je quelque chose au monde qui puisse me distraire de vous ?

Bégrolus, frémissante, elle gardait le silence.

Ce n'était plus, lui semblait-il, son mari qu'elle avait devant elle.

Son mari, peut-être, tant qu'il ne connaîtrait rien.

Mais dès qu'il saurait tout, son juge...

Ne lui laisera-t-elle donc rien ignorer ?... Oui, elle veut tout dire. Son mari l'aime et la croira peut-être... L'attentat infâme, elle veut qu'il soit puni...

— Peut-être, oui, peut-être pensait-elle en secouant sa pauvre tête alourdie par toute cette tempête... à moins qu'il ne me prenne en dégoût.

Et, pendant ce temps, il répétait avec le sourire heureux de l'homme bien sûr qu'il allait être démenti :

— Tu ne m'aimes donc plus !

— Je t'aime ! dit-elle, mourante, oh ! je t'aime.

— Vous avez pleuré... Est-ce parce que vous avez eu peur ?

— Non.

— Alors, pourquoi ? Enervement de femme, solitude ?

— Non.

— Il y a une raison.

— Hélas !

— Vous m'effrayez. Un dirait que vous n'osez parler.

— Je n'ose, en effet.

— Mon Dieu, que s'est-il passé ?

Et pendant le silence qui suit ce court dialogue, Urbain s'éloigne de Fernande, interdit, regarde de tous les côtés.

Et naturellement sa première pensée est pour les petits...

— Henri ? André ? demanda-t-il avec angoisse.

Le regard de Fernande, morne et désespéré se tourne vers son mari, d'abord, puis, lentement vers la chambre où dormaient jadis les bébés, l'un près de l'autre.

Et laissant tomber sa tête dans ses doigts crispés, elle éclate en sanglots lamentables.

— Fernande ! Fernande !

Il se précipite vers la chambre, ouvre la porte. Mais là, c'est l'obscurité. Il ne peut rien voir. Cependant, au fond se détache le lit blanc des petits. Il y court, se penche, répète :

— Henri ! André !

Il promène ses mains sur le lit, rencontre le visage d'André, enlève l'enfant dans ses bras... promène de nouveau la main pour chercher l'autre...

Cette fois, la place est vide...

Alors, il chancelle et c'est en titubant qu'il revient vers sa femme.

Là, il reconnaît celui de ses fils qui dort entre ses bras.

— André ! et Henri ! Henri ? Où donc est Henri ?

Et sa voix, tout à l'heure sourde, vibre maintenant presque menaçante.

Elle continue de sangloter. Ce ne sont pas des sanglots. Ce sont des cris inarticulés, nerveux. Elle va se pâmer.

— Fernande, je vous en supplie... Où est mon second fils ?

— Vous ne le verrez plus !...

— Mort ?

— Oui.

On dirait qu'il ne comprend pas. Il va, raide, automatique, rebiser dans son lit. André dont le sommeil n'a pas été troublé et il revient près de sa femme.

Il ne l'interroge pas tout de suite. Il pense à ce qu'elle vient de lui annoncer. Il réfléchit. Il reprend du sang-froid.

— Voyons, Fernande, dites-moi tout...

Elle relève sur lui ses yeux mouillés d'où coulent le long de son visage fatigué deux ruisseaux intarissables, les premières larmes qu'elle a pu verser depuis trois jours. Ah ! comme il est pâle et comme il lui faut du courage, à ce père, pour contenir l'élan de sa douleur !

— Voyons, Fernande, dites-moi tout...

Elle reprend, d'une voix qu'interrompent ses sanglots, le triste récit de la mort de l'enfant.

Elle dit comment elle venait de recevoir les jouets envoyés par Urbain, comment elle avait confié les enfants à Denise afin d'attacher les cadeaux de Noël au sapin. Elle raconta l'accident d'André et ce qui s'en était suivi, l'arrivée de Renaudière...

Et à cet instant, elle s'arrêta. Le comte avait fait un brusque mouvement.

— Renaudière ! murmura-t-il. C'est lui, c'est sa présence qui a amené le malheur dans notre maison.

Elle ne comprit de tout dire, elle eut peur. C'était si horrible, cette révélation... Son mari était-il capable de supporter, d'un seul coup, deux pareilles douleurs...

Elle eut pitié de lui... ou plutôt elle fut lâche... elle n'osa... se disant :

— Plus tard, plus tard, je révélerai le crime de cet homme, quand Urbain sera un peu consolé de la mort de son fils. Maintenant, dire cela ce serait trop. Les femmes seules sont capables de supporter tant de catastrophes... Les hommes sont faibles devant ce qui brise le cœur.

Elle reprit son récit, disant aussi comment Renaudière avait sauvé André. Elle dit son réveil, le lendemain de cette nuit-là. Elle rapporta les paroles d'André, impatient de partager ses jouets de Noël avec son frère. Elle dit, enfin, l'horrible spectacle de ce lit en désordre, de l'enfant tombé et tué sur le coup.

Elle avait fait, tête baissée, comme une

Et elle n'osait relever les yeux.

Un long silence religieux suivit.

Et comme Urbain ne donnait pas signe de vie, elle se retourna vers lui.

Debout, au milieu de la chambre, les bras ballants, sur la poitrine, il pleurait.

Elle se laissa glisser à ses genoux :

— Pardon ! dit-elle, pardon !

— Qu'ai-je à vous pardonner, ma pauvre enfant. N'êtes-vous pas aussi malheureuse que moi ?

Et regardant cette chambre où il ne trouvait plus, au lieu de deux, qu'un être aimé.

— Adieu, notre pauvre paradis... Nous étions trop heureux... Le bonheur complet, pour les âmes droites, semble toujours une injustice...

— Il remit son pardessus.

— Où allez-vous, Urbain ?

— Au cimetière.

— Je vous accompagne.

— Venez.

Elle sonna Denise et lui dit de veiller sur André. Ensuite ils sortirent côte à côté, ils gagnèrent le cimetière. Depuis longtemps la neige avait égalisé toutes les tombes. Les petits des pauvres et les petits des riches avaient en sommeil le même linceul étendu sur les ages par les mains toutes-puissantes de l'hiver.

Ils restèrent là longtemps, à prier, à pleurer.

Et soudain Fernande murmurait :

— Comme il doit avoir froid ! Comme il doit avoir froid !

Ils revinrent aux Bergereaux.

Ils étaient obligés de passer devant le moulin de Chantegrelet ou habitait Marie la Rouge, cause première, mystérieuse et éloignée, de tout ce drame.

Le moulin se taisait. Un peu de lumière au fond de la cuisine et la porte ouverte. La haute silhouette de la fille de l'écluse apparut un moment sur le seuil, au bruit des pas dans la neige. Le comte et la comtesse étaient loin déjà. Elle ne les reconnut pas.

Mais tout le monde n'était pas triste en cette nuit, car ils entendirent tout à coup éclater un peu enrouée, qui chantait une chanson d'ivrogne.

C'était Mire-à-Mort qui regagnait Chantegrelet.

Il avait passé l'après-midi à Cerdon, et comme il avait la veille un chevreuil dans les futaies des Bergereaux, il s'était grisé en compagnie.

— Il chantait :

De Bacchus la veine est glacée,
Amis la mode en est passée.
Moi, je veux la ressusciter.
En deux mots, voici mon histoire :
Je veux, si l'on me fait chanter,
Ne chanter que chansons à boire.

Il interrompit sa chanson pour lancer quelques commandements militaires :

— Portez armes... présentez armes... reposez vos armes... Armes sur l'épaule ! aule droite ! En place, repos !

Il passa près de Villadon, le salua poliment, attendit de s'être éloigné et reprit de plus belle :

Dieu, quand viendra la fin du monde,
S'il faut que le vin en soit tout,
Fais que ce soit de tout de vin.
L'eau pure terrirait la gloire,
Si si le monde meurt soif,
Ne le fais pas mourir sans boire.

Ensuite dans leur tristesse, Villadon et Fernande marchaient à petits pas, étroitement serrés, essayant de réchauffer, l'un contre l'autre, leur pauvre cœur endolori...

V

LA VIE EN NOIR

Combien la vie est cruelle, après les deuils récents !

Le lendemain et les jours qui suivirent, Fernande et Urbain ne purent distraire leur esprit de la pensée du petit être absent. Le hasard, en supposant qu'ils eussent essayé d'oublier, se chargeait, du reste, de leur rappeler mille souvenirs qui touchaient à l'enfant.

Chaque pas qu'ils faisaient dans les Bergereaux leur rappelait celui qu'ils ne verraient plus d'étaient autant de [illegible]

Tous les jouets de prédilection d'Henri !... Tous les jouets aussi dont il ne se servait plus !... Le petit tonne du parc où, l'été dernier par les matinées ou les soirées, Denise allait s'asseoir, ayant devant elle les petits qui se battaient sur le sable de l'allée, pleins de gaieté et de vigueur, débordant de sève et de santé...

C'étaient les questions d'André, réclamant son frère et leurs jeux de parc depuis plusieurs jours il ne l'avait pas vu !...

Ce fut, bientôt, le silence d'André qui déjà avait oublié Henri et ne parla plus de lui.

Torture nouvelle que celle-là, plus inédite profonde. Déjà l'oubli commençait pour le mort.

Mais bientôt une nouvelle et poignante angoisse : cette distraire Fernande de son unique angoisse, concentrée sur la perte de l'enfant.

Elle se vit enceinte.

Et l'effroyable réalité se dressait devant elle.

Impossible d'y échapper...

En tout autre temps, elle eût accepté cette maternité renaissante de son mari, qu'elle sentait renaître dans son sein remplacerait le mort descendue sur les Bergereaux. Elle eût donné à l'enfant le nom d'Henri, au fur et à mesure que les années se seraient écoulées, l'illusion se serait faite en elle-même et le dernier vanu, dans son souvenir et dans son amour maternel, eût remplacé l'absent.

Mais comme elle était loin de ce bonheur...

L'enfant qui allait naître dans quelques mois ne lui rappellerait que la fatale nuit de Noël ; il serait, cet enfant, le vivant souvenir de l'effroyable marché proposé par Renaudière, et peut-être que ses traits portraitent, comme ceux des fils pour leur père, la ressemblance du médecin.

Quand elle eut acquis cette certitude, elle fut comme folle. Elle s'enferma chez elle pendant plusieurs jours, refusant même de voir son mari.

(*A suivre.*) JULES MARY.